

Le point de vue de la Banque centrale européenne sur le SEPA

M^{me} Gertrude Tumpel-Gugerell
Membre du directoire de la BCE

Paris, le 13 février 2007

Introduction

Trois questions :

- 1. Les banques commerciales peuvent-elles mettre en œuvre le SEPA seules ?**
- 2. Quel rôle le secteur public doit-il jouer ?**
- 3. Faut-il avancer rapidement ou avons-nous le temps devant nous ?**

Principaux objectifs avec le SEPA

- **Le SEPA est un espace dans lequel les consommateurs, les entreprises et les autres agents économiques pourront effectuer et recevoir des paiements en euros, à l'intérieur des frontières nationales ou par-delà ces frontières, dans les mêmes conditions de base, avec les mêmes droits et obligations, où qu'ils soient situés.**

Le SEPA est un projet politique et économique majeur pour l'euro et l'Europe

Principaux objectifs avec le SEPA

Le SEPA se fonde sur **la monnaie unique**, et :

- un ensemble unique d'instruments de paiement en euros – virements, prélèvements et paiements par carte,
- des infrastructures de traitement efficaces, des normes techniques communes, des pratiques commerciales communes,
- une base juridique harmonisée, et
- un développement continu de nouveaux services répondant aux besoins de la clientèle.

I. Les banques peuvent-elles mener ce projet seules ?

- **Les travaux préparatoires au SEPA sont bien engagés, mais il reste un certain nombre de mesures importantes à mettre en œuvre.**
- **Les autorités publiques sont déjà intervenues avec succès et doivent continuer dans la même voie dans le projet SEPA.**

I. Les banques peuvent-elles mener ce projet seules ?

- **La dimension européenne peut permettre des économies d'échelle substantielles, principalement dans le traitement des paiements mais, pour dégager ces économies, le traitement exclusif doit faire place à la concurrence.**
- **Les services complémentaires optionnels (AOS) sont indispensables pour faciliter la migration vers le SEPA, mais ils ne doivent pas être détournés de leur objectif pour cloisonner les marchés nationaux.**

I. Les banques peuvent-elles mener ce projet seules ?

- **Nécessité d'un nouvel effort important en vue de créer le **SEPA pour les cartes** : clarté sur les commissions interbancaires multilatérales (MIF), traitement indépendant et normalisation.**

**Implication du secteur bancaire français
indispensable d'urgence**

2. Participation de la sphère publique

- **Les autorités publiques ne peuvent prendre du retard dans les préparatifs du SEPA.**

Le SEPA a besoin de sûreté juridique

2. Participation de la sphère publique

- **L'adoption rapide de la directive sur les services de paiement.**
- **Besoin de clarifications des autorités de la concurrence ou des responsables de la politique économique sur les possibilités d'instaurer des commissions interbancaires multilatérales et sur le dispositif permis.**

2. Participation de la sphère publique

- Le soutien politique des ministres compétents, l'implication des autorités publiques dans les travaux préparatoires au SEPA et **l'adoption rapide des instruments de paiement SEPA par les administrations publiques** sont des éléments vitaux pour le succès du SEPA.

3. Le SEPA, à quelle échéance ?

- Le processus menant au SEPA ne doit pas être ralenti. Il faut garder le rythme.
- L'étude d'incidence de la BCE montre qu'une **brève période de coexistence** des anciens et des nouveaux instruments de paiement est nécessaire pour réduire les coûts de la migration vers le SEPA.

3. Le SEPA, à quelle échéance ?

- **La dimension européenne permettra :**
 - **des gains d'efficacité, principalement dans le traitement ;**
 - **l'introduction de nouvelles fonctionnalités répondant aux besoins des utilisateurs.**

3. Le SEPA, à quelle échéance?

- **Le SEPA et l'introduction de l'attribution directe de coûts de transaction seront tous deux bénéfiques en termes d'efficacité des systèmes de paiement.**

Il convient de ne pas laisser se développer un sentiment négatif autour du SEPA.

Conclusion

- Le SEPA a pour objectif de **faire progresser l'intégration européenne** grâce à un marché des paiements de détail concurrentiel et innovant dans la zone euro, offrant un meilleur niveau de service, des produits plus efficaces et des solutions de paiement moins onéreuses.